



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 22/04/2026

Délibération n°2026-04-61 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMAPMG

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 13
- Pouvoirs : 1
- Suffrages : 14
- Convocation du : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	x			M. José ENCELADE	x		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	x			M. Jean-Claude MAES			x
Mme Betty BESRY	x			M. François NAVIS		x	
Mme Francette JACQUES	x			Mme Franceline SOUSSEING	x		
M. Francky RODOMOND	x			M. Jacques MALADIN			x
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	x			Mme Liliane PASSE-COUTRIN	x		
M. Joël TOTO	x			Mme Marie-Ange ELIACIN	x		
M. Édouard MONDUC	x			M. Yohan SELBONNE	x		

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange ELIACIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la demande de l'AMAPMG en date du 14 avril 2026 ;

Madame la Présidente expose :

Par courrier du 14 avril 2026, l'Association des Marins et Amis du Pays de Marie-Galante (AMAPMG) a sollicité Madame la Présidente de la CCMG un accompagnement financier afin de leur permettre de financer une dernière opération de recherche de M. FELER, marin-pêcheur disparu en mer il y a plusieurs jours.

En effet, ce dernier n'a pas pu être retrouvé malgré une première phase de recherche menée par les autorités compétentes et désormais abandonnées, notamment du fait que la balise de positionnement n'a pas été localisée. Cependant, la découverte récente dans le véhicule de M.

FELER de ladite balise ainsi que de son gilet de sauvetage font penser à ses collègues qu'il existe donc une chance que ce dernier soit retrouvé, notamment dans une zone déterminée après étude des vents et courants sur la période.

Il est donc demandé à la CCMG, en parallèle de sa compétence de soutien au développement économique du territoire, de bien vouloir accompagner l'AMAPMG sur cette opération, à hauteur de 3000,00€ (trois-mille euros), montant couvrant les frais d'une journée de recherche aérienne.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000,00€ (trois-mille euros) à l'AMAPMG dans le cadre de sa demande de soutien à son opération de recherche d'un marin-pêcheur disparu en mer ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme


Dr Maryse ETZOL
Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 04 MAI 2026
- L'affichage le :

04 MAI 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr